



Communiqué de presse

Paris, 27 février 2026

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale d'AXA du 30 avril 2026

AXA annonce avoir publié ce jour au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) les résolutions que le Conseil d'Administration soumettra à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le 30 avril 2026, à 14h30 - Salle Pleyel à Paris (75008).

Outre l'approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux d'AXA pour l'exercice 2025 et le versement d'un dividende par action de 2,32¹ euros, il sera notamment demandé aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions suivantes relatives à la composition du Conseil d'Administration :

- le renouvellement du mandat de **Thomas Buberl** pour une durée de quatre ans, le Conseil d'Administration ayant déjà annoncé son intention de le reconduire dans ses fonctions de Directeur Général à la suite de ce renouvellement²;
- la nomination de **Philomena Colatrella** en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans ; et
- le renouvellement des mandats de (i) **Ewout Steenbergen** pour une durée de quatre ans, (ii) **Rachel Picard** pour une durée de trois ans afin de maintenir l'échelonnement des mandats des administrateurs, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, et (iii) **Gérald Harlin**, qui a atteint l'âge de 70 ans, pour une durée de deux ans, conformément aux statuts d'AXA.

« Le Conseil d'administration d'AXA est heureux de proposer la nomination de Philomena Colatrella en tant qu'administratrice. Le Conseil se réjouit de pouvoir bénéficier de sa vaste expérience dans les secteurs de l'assurance et de la santé, de sa connaissance approfondie en matière de transformation numérique et d'innovation, ainsi que de sa capacité avérée à opérer dans des environnements réglementaires complexes. » a déclaré **Antoine Gosset-Grainville**, Président du Conseil d'Administration d'AXA.

Philomena Colatrella a été Directrice Générale du Groupe CSS de 2016 à 2025. Elle a commencé sa carrière comme avocate au sein du service juridique de CSS, avant de devenir Directrice Juridique puis Secrétaire Générale en 2012, puis Directrice Générale Adjointe en 2014. Philomena Colatrella a également siégé au Conseil d'Administration de Swiss Life Holding AG. Elle siège actuellement au Comité de Swiss Economy, ainsi qu'à la Chambre de commerce de la Suisse centrale et à la Chambre de commerce suisse-italienne.

Philomena Colatrella a fait des études de droit à l'Université de Fribourg et obtenu le brevet d'avocate du canton de Lucerne en 2000. Elle est titulaire du *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en finances et comptabilité de l'institut de services financiers (*Institut für Finanzdienstleistungen*) de Zoug et est diplômée du *Senior Executive Program* de la London Business School. Dernièrement, elle a suivi à l'IMD des cours sur

¹ Ce dividende serait mis en paiement le 13 mai 2026 (date de détachement du dividende fixée au 11 mai 2026).

² Annonce faite le 23 avril 2025.



l'intelligence artificielle et les modèles commerciaux numériques (*IMD Diploma in AI and Digital Business Excellence*).

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 156 000 collaborateurs au service de plus de 92 millions de clients dans 52 pays. En 2025, le chiffre d'affaires IFRS 17 s'est élevé à 115,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 8,4 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels +33.1.40.75.48.43

Relations presse +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
ahlem.girard@axa.com
sylwia.tulak@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques